



**Mesdames et Messieurs
les parents d'élèves des écoles
maternelles et élémentaires de NOYON**

Objet : réouverture des écoles suite à la crise sanitaire

Noyon, le mercredi 13 mai 2020.

Madame, Monsieur,

Après une phase de concertation approfondie avec le corps enseignant et les services Académiques, ainsi que les représentants des associations locales de parents d'élèves, la ville de Noyon a travaillé à la réouverture progressive des écoles de la commune.

Dans le contexte actuel de crise épidémique COVID 19, cela a demandé de lourds efforts notamment pour prendre en compte les exigences du protocole sanitaire établi par le Ministère de l'Education Nationale, afin d'assurer le retour des élèves dans les meilleures conditions de sécurité.

Dans le domaine scolaire, la commune reste compétente en matière bâimentaire : elle gère les bâtiments scolaires mais pas les questions de pédagogie ou d'organisation pédagogique et éducative, qui relèvent de l'Education Nationale.

Aussi, les services de la Ville se sont organisés pour préparer et rendre conformes nos bâtiments scolaires aux prescriptions sanitaires. Des nettoyages approfondis et des actions de désinfection ont été opérés. Les bâtiments ont été adaptés, en partenariat avec les directions d'école, à l'accueil des élèves en nombre restreint conformément au protocole. Des sens de circulation ont été mis en place et les salles de classe réaménagées afin de prendre en compte les obligations de distanciation sociale.

.../...

VILLE DE NOYON

.../...

Aussi, le nettoyage quotidien de nos écoles sera renforcé tant que le protocole sanitaire s'appliquera. Cela implique une mobilisation importante des services municipaux, mais aussi de notre prestataire assurant le nettoyage des écoles.

Par ailleurs, il a été décidé par les élus communautaires la reprise du service de restauration scolaire et d'accueil périscolaire.

Afin de mieux se préparer à répondre au protocole sanitaire, la ville de Noyon a demandé à l'Inspection de l'Education Nationale de différer d'une semaine la rentrée pour les écoles élémentaires et de deux semaines pour les écoles maternelles.

C'est ainsi que la réouverture des écoles aura lieu selon le calendrier suivant :

- **Lundi 18 mai : écoles élémentaires,**
- **Lundi 25 mai : écoles maternelles.**

Les services de restauration scolaire et d'accueil périscolaire seront réactivés selon le même calendrier.

Il appartiendra aux directions d'écoles de mettre en place la meilleure organisation possible pour le retour des élèves dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Je tenais à vous faire part de ces éléments.

Soyez sûrs de la mobilisation de la municipalité pour assurer le maximum de sécurité à nos enfants.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, l'expression de mes plus cordiales salutations.

Bien sincèrement

**Le Maire de Noyon,
Président de la Communauté
de communes du Pays noyonnais**

Patrick DEGUISE